

## ÉLECTIONS

### **Comité des Candidatures**

*(Nominating Committee)*

### **Règles de fonctionnement**

#### **1. Composition**

Le Comité des Candidatures se compose de 6 membres : l'un des présidents honoraires de l'UAI et 5 membres issus de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général adjoint de l'UAI participe aux travaux *ex officio*.

Ces membres issus de l'Assemblée générale — dont le mandat est de quatre ans, non renouvelable immédiatement — sont élus par celle-ci lors de la séance de clôture de la Session, selon la même procédure que les membres du Bureau.

Le président honoraire de l'UAI siégeant au Comité est désigné par ses pairs. Son mandat est de quatre ans, non renouvelable.

Le président du Comité est l'un des membres issus de l'Assemblée générale, désigné par les membres du Comité sortant,

## ELECTIONS

### **Nominating Committee**

*(Comité des Candidatures)*

### **Regulations**

#### **1. Composition**

The Nominating Committee consists of six members: one Honorary President of the UAI and five members of the General Assembly. The Deputy Secretary General of the UAI is an *ex officio* member of the committee.

Those Members of the General Assembly are elected by the Committee during the closing meeting, according to the same procedure as the members of the Bureau. They are appointed for four years, non-extendable immediately.

The Honorary President of the UAI is appointed by his peers for four years, non-extendable.

The Chairman of the Committee is chosen from the outgoing committee members to ensure continuity at the end of

pour assurer la continuité à la fin de leur mandat. Il jouira donc d'un second mandat de quatre ans, non renouvelable.

Les vacances survenant dans le Comité en cours de mandat resteront ouvertes jusqu'à l'Assemblée générale suivante.

## **2. Mission**

La mission du Comité des Candidatures est de proposer à l'Assemblée générale — au terme d'une enquête démocratique — des candidats aux postes vacants du Bureau ou du Comité lui-même.

Dans cette tâche, le Comité veille à assurer toujours le meilleur équilibre possible dans la représentation des régions géographiques, des disciplines et des domaines de recherche, ainsi qu'entre les hommes et les femmes.

## **3. Procédure de choix des candidats**

À la fin de l'année qui précède celle où le vote doit avoir lieu, le Secrétariat de l'UAI fournit au Comité la liste des délégués éligibles (précisant leur pays, leur domaine de recherche, les projets dans lesquels ils sont impliqués et, si possible, les commissions de l'UAI dans lesquelles ils sont ou ont été membres).

Pour être éligible à un poste vacant au Bureau, il faut :

- être l'un des délégués en titre

their mandates. Therefore, the Chairman of the Committee receives a second mandate of four years, non-extendable.

Any vacancy in the committee will remain open until the next General Assembly.

## **2. Mission**

The mission of the Nominating Committee is to propose to the General Assembly - after a democratic investigation - candidates for vacancies on the Board or for the Committee itself.

In this task, the Committee seeks to ensure always the best balance in the representation of geographic regions, disciplines, research areas and genders.

## **3. Selection of the candidates**

By the end of the year preceding the vote, the Secretariat of the UAI shall provide the Committee with a list of eligible delegates (specifying their country, their research areas, the projects in which they are involved and, if possible, the committees of which they are or have been members).

Conditions of eligibility as a member of the Bureau:

- be a Delegate of a Member

d'un pays membre,

- avoir assisté (comme délégué en titre ou comme délégué adjoint) à deux Assemblées générales,
- n'être pas un membre sortant du Bureau (sauf pour le poste de président ou pour ceux de vice-président).

Seront, de préférence, retenus et présentés comme candidats :

- des délégués qui n'ont pas encore siégé au Bureau,
- des délégués dont le pays n'a pas encore été représenté au sein du Bureau,
- des délégués qui ont l'expérience du travail de l'UAI,
- des délégués dont la spécialité scientifique n'est pas déjà représentée au Bureau.

Le président du Comité des Candidatures invite ensuite tous les délégués (ou les académies membres) à adresser au Secrétariat des propositions de candidature pour tous les postes qui deviendront vacants tant au Bureau de l'UAI qu'au Comité des Candidatures. Il sollicite également leurs propositions de la part des membres du Bureau et des membres du Comité lui-même.

Après le délai qu'il a fixé, le Comité examine la liste des candidatures

Academy,

- have attended two sessions (as Delegate or as Associate Delegate),
- not be an outgoing member of the Bureau (except for the position of President and Vice-President).

Preference as candidates will be given to:

- Delegates who have not yet sat in the Bureau,
- Delegates whose countries have not yet been represented in the Bureau,
- Delegates who have already experience of the work of the UAI,
- Delegates whose scientific research area is not yet represented in the Bureau.

The Committee Chairman shall afterwards invite all Delegates (or the Member Academies) to send to the Secretariat of the UAI their nominations for all vacancies in the Bureau and in the Nominating Committee. He shall also request proposals from the members of the Bureau and from the members of the Nominating Committee.

After the established time limit, the Committee shall examine the list of

proposées pour ces différents postes par les délégués ou par les académies.

Il classe les candidats proposés dans l'ordre décroissant du nombre de fois où leurs noms auront été proposés.

Tenant soigneusement compte de ces propositions, le Comité choisit *deux* candidats pour chaque poste à pourvoir.

Pour le poste de Président de l'UAI, de préférence deux candidats seront présentés.

Le Secrétariat s'assure ensuite que les délégués choisis comme candidats par le Comité acceptent d'être présentés et s'engagent à participer aux travaux du Bureau pendant la durée de leur mandat. Si l'un des candidats proposés se déclare indisponible, le Comité choisit, pour le remplacer, un autre délégué proposé et disponible.

Le Président du Comité communique dès que possible au Bureau de l'UAI la liste finale des candidats proposés. Le Secrétariat en donne connaissance, six semaines au moins avant l'Assemblée générale, à tous les délégués des académies membres.

Cette liste est présentée à l'Assemblée générale à la séance d'ouverture de la Session.

À la séance de clôture de la Session, les candidats disposent de quelques minutes pour se présenter personnellement, rappeler leur discipline, faire connaître leur domaine de recherche ainsi que les projets

nominees proposed by Delegates or Academies for the different positions.

The Committee shall rank the candidates in decreasing order based on the number of times their names have been proposed.

Taking into consideration these proposals, the Committee shall select *two* candidates for each vacancy.

For the position of President of the UAI, preferably two candidates should be presented.

The Delegates chosen as candidates by the Committee must accept to be presented and commit themselves to take part of the work of the Bureau for the length of their mandates. If one of the candidates declines, the Committee has to choose another delegate to replace him.

The Chairman of the Committee shall communicate as soon as possible the final list of nominees to the Bureau of UAI and, at least six weeks before the Session, to all Delegates of the Members Academies.

This list is presented to the General Assembly during the opening Session.

At the closing session of the General Assembly, the candidates have a few minutes to introduce themselves, to talk about their scientific discipline, their research area and the projects they are

qu'ils dirigent, et exprimer leurs intentions concernant leur travail au Bureau.

Les votes se font au scrutin secret.

En cas de parité, c'est le candidat le plus ancien dans sa fonction de délégué qui est élu.

Les procurations ne sont pas acceptées. Au moment du vote, seuls les délégués présents disposent de toutes les voix accordées statutairement à leur pays respectif.

involved in, and specify their intentions as a member of the Bureau.

Voting is held by secret ballot.

In case of a tie, the candidate with most years of experience as a delegate is elected.

Proxy voting is not accepted. The delegates attending the voting session shall dispose of all the votes allocated according to the statutes to their respective countries.